

NOTRE LANGUE MATERNELLE EN LOUISIANE

DEUX CENTS ANS APRÈS LA FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS (1718-1918)

Trois jours de fêtes religieuses et patriotiques, les 27, 28 et 29 avril, ¹ marqueront en lettres d'or l'année du deuxième centenaire de la fondation de la Nouvelle-Orléans. Ce fut, en effet, dans l'été de 1718 que, après de longs mois d'une lutte tenace contre l'opposition des directeurs de la compagnie des Indes Occidentales, Lemoyne de Bienville, un des plus glorieux fils du Canada français, réussit à jeter sur la rive du Mississipi, à cent milles de l'embouchure du grand fleuve, les bases d'un établissement destiné à devenir la ville métropole du Sud-américain et qui reçut de son illustre fondateur le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur de Philippe II d'Orléans, alors Régent de France.

La Nouvelle-Orléans est peut-être la ville américaine d'origine française qui ait subi le plus de vicissitudes politiques. Française, en effet, depuis sa fondation jusqu'en

¹ Au moment où nous mettons sous presse, on nous apprend que les fêtes du deuxième centenaire de la Nouvelle-Orléans ont été remises après la guerre par une décision toute récente du comité d'organisation.

1763, alors qu'elle fut cédée avec toute la Louisiane à l'Espagne, sans en rien savoir, par le traité secret de Fontainebleau signé par Louis XV et Charles III, elle fut remise à la France en 1800 sous le Premier Consul, qui la transféra définitivement aux États-Unis en 1803. La seconde occupation française de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane ne dura, d'ailleurs, que vingt jours, du 30 novembre 1803 au 20 décembre de la même année, alors que Laussat, délégué du Premier Consul, remit le gouvernement de la colonie entre les mains de Claiborn et de Wilkinson, représentant le président Jefferson, au milieu d'un cérémonial extraordinaire, dont l'éclat, cependant, ne parvint pas à cacher à la foule nombreuse qui encombrait la Place d'Armes, en ce jour mémorable, l'émotion et la douleur profondes de l'envoyé français. Un officier de l'armée américaine s'empressa de remettre aux mains de Laussat le drapeau tricolore, aussitôt descendu du grand mât de la Place d'Armes. "Je m'étais cuirassé, raconte Laussat dans ses *Mémoires*, pour les actes de cette journée : je ne m'attendais, ni par conséquent je ne m'étais préparé à celui-ci. J'ai rassemblé le peu qui me restait de forces pour leur répondre deux mots, et je me suis enfui dans mon cabinet."

La cérémonie émouvante du 20 décembre 1803 marquait la fin du grand rêve de Colbert d'un Empire français en Amérique.

Les dernières années de la Louisiane française furent douloureuses et, parfois, tragiques. La prise de possession de la colonie par le gouverneur espagnol d'Ullao, en 1769, avait provoqué une révolution à la Nouvelle-Orléans, où les habitants étaient indignés de se voir ainsi cédés secrètement à l'Espagne. La sédition fut durement réprimée par le second gouverneur espagnol, O'Reilly, et coûta la vie au chef du parti des mécontents, Lafrenière, descendant d'un colon canadien établi en Louisiane au milieu du dix-huitième siècle, et à plusieurs de ses associés. Le retour éphémère de la domination française, en 1800, avait

été saluée avec joie par les Louisianais, et, s'il faut en croire Laussat, la cession du pays aux États-Unis en 1803, faillit causer une nouvelle insurrection à la Nouvelle-Orléans. Mais la paix ne tarda pas à régner, grâce à la sage politique du premier gouverneur américain, M. Claiborn. Dès 1812, la Louisiane devenait l'un des États de la république américaine, et, tout de suite, le loyalisme des nouveaux sujets était mis à l'épreuve par la guerre anglo-américaine. Les Louisianais se montrèrent à la hauteur de leurs nouveaux devoirs et, le 8 janvier 1815, alors qu'ils ignoraient encore la signature de la paix de Gand, ils infligeaient à l'armée anglaise de Packenham, venue pour s'emparer de la Nouvelle-Orléans, une défaite mémorable, due principalement aux prières des Ursulines intercédant, en faveur de la ville menacée, aux pieds de Notre-Dame de Prompt-Secours. La bataille de la Nouvelle-Orléans fut la consécration du loyalisme américain des Louisianais, tout comme en 1776, la bataille de Québec avait consacré le loyalisme britannique des Canadiens-Français.

Le traité de Paris du 30 avril 1803, qui céda la Louisiane aux États-Unis, tout en garantissant, dans son article III, le libre exercice de la religion catholique aux Louisianais, ne dit pas un mot de la langue maternelle des habitants, le français. Le consul Bonaparte abandonnait donc la langue nationale de la Louisiane à sa vitalité native et au zèle des Louisianais qui voudraient bien la défendre. On peut dire que, pendant soixante ans, depuis le traité de 1803 jusqu'à la guerre civile, la langue française fut incontestablement, en Louisiane, la langue dominante. L'enseignement en était partout très répandu. Le collège des Pères Jésuites de Grand-Coteau et le couvent des Ursulines de la Nouvelle-Orléans, deux institutions auxquelles la Louisiane doit le meilleur de son esprit catholique et de sa culture française, entretenaient merveilleusement, au sein de la jeunesse louisianaise, l'amour et l'usage du parler de France. Dans presque toutes les églises paroissiales, la

prédication et l'enseignement du catéchisme se donnaient en français. On rédigeait en français les registres paroissiaux et la plus grande partie des actes civils. Avec quel intérêt nous avons souvent tourné nous-mêmes ces feuillets précieux, jaunis par le temps, où il nous fut donné de lire, par exemple, l'acte de baptême de "Camille Ève, fille légitime de Jean-Marie Leblanc et de Marie-Aglé Boudraux", ou encore l'inventaire des biens de "Jean-H. Lirette et de sa défunte femme Marie-Th. Braux, fait à l'habitation du dit Jean Lirette de la paroisse de terre-bonne, le 16 mai 1855" et notant, entre autres objets, "une vieille charrue et son grément estimés à 3 piastres".

C'était l'époque où l'*Abeille*, fondée en 1827, partait tous les matins de la Nouvelle-Orléans pour aller porter aux quatre coins de la Louisiane la bonne nouvelle française ; où les fils de famille ne considéraient pas leurs études achevées, tant qu'un long séjour à Paris ne leur avait appris à goûter les beautés de la littérature française ; où les orateurs des campagnes politiques étaient obligés de s'adresser en français à leurs auditeurs à peu près partout ; où les descendants des réfugiés acadiens, arrivés en Louisiane en 1765, enrichissaient les paroisses rurales de leurs nombreuses et fécondes familles et la langue nationale de leurs mots pittoresques, mots du terroir de Grand-Pré pleins de sens et de foi ; où les Dimitry, les Gayarré et les Rouquette brillaient dans le journalisme, dans l'histoire et dans la poésie ; où les avocats devaient savoir le français pour mener à bonne fin une cause un peu importante ; où les lois de la Législature et les avis judiciaires se promulgaient dans les deux langues, française et anglaise. C'était l'époque, enfin, où, dans toutes les classes de la société louisianaise, et dans tous les domaines de l'activité nationale, la langue française régnait.

Puis, vint la guerre de Sécession, avec ses souffrances, ses héroïsmes, ses privations, ses gloires, ses ruines. Sur la

gravité du coup que porta cette terrible guerre à la langue française en Louisiane, nous ne pouvons que répéter ici ce que nous disions au Congrès de la Jeunesse catholique canadienne-française, en 1908 : “ la fleur de la jeunesse française moissonnée pendant ces quatre années de deuil et de souffrance ; l’industrie et le commerce ruinés ; les grandes librairies françaises de la Nouvelle-Orléans forcées de fermer leurs portes pour toujours ; la désolation dans toutes ces brillantes familles, foyers ardents de civilisation française ; en un mot, tout perdu, fors l’honneur ”. Puis, “ après la guerre, la période d’atroces souffrances et de sacrifices inouïs qu’on a appelée les dix années de *reconstruction* ; les écoles françaises d’avant la guerre remplacées, à peu près partout par les écoles publiques américaines ; l’affluence énorme des Yankees et des commerçants juifs . . . ; le nombre croissant des mariages mixtes ; l’effort surhumain d’un peuple voulant, à tout prix, regagner, chez lui, la suprématie politique ; la lutte terrible de tous les jours contre une partie des noirs émancipés, qui, fous de liberté, en étaient venus à ne respecter ni les lois ni les foyers ; la vie toute de sacrifices d’un grand nombre de Louisianais, qui, après avoir connu l’aisance et la richesse, furent obligés de se remettre à gagner péniblement le pain de leur femme et de ce qui leur restait d’enfants, pendant que les mères, après quatre longues années d’angoisse, en étaient réduites à porter courageusement, sans aide aucune, tout le poids du ménage, elles qui, hier encore, avaient à leur disposition un si grand nombre de serviteurs : — voilà, en raccourci, disions-nous en 1908, le tableau, bien infidèle, je dois le reconnaître, des soucis immenses qui absorbèrent presque complètement l’âme louisianaise pendant les années qui suivirent la guerre sanglante.”

*
* *

Que la langue française soit sortie de cette guerre notablement affaiblie dans ses œuvres vives, c’est un fait qui

n'a rien d'étonnant ; qu'elle ait survécu à toutes ces ruines, c'est une merveille, et tout à la louange des Louisianais.

Il faut bien reconnaître, cependant, que la vie de la langue française en Louisiane est, aujourd'hui, moins vigoureuse et plus effacée qu'autrefois. Elle ne se fait plus entendre ni au tribunal ni au Parlement ; à peine dans la presse, puisque l'*Abeille*, de quotidien français qu'elle était, est devenue un hebdomadaire avec sa première page écrite en anglais et sa dernière en français. Le catéchisme se fait très souvent en anglais. Les écoles paroissiales qui enseignent aujourd'hui le français sont peu nombreuses, "une dizaine, au plus", nous dit M. le chanoine Racine, curé de la cathédrale de la Nouvelle-Orléans. "La raison en est, ajoute M. le curé de la cathédrale, que, en dehors de la Nouvelle-Orléans, nous avons peu d'écoles paroissiales".

D'autre part, et ce sont là des faits bien encourageants pour la survivance de notre langue maternelle en Louisiane, le français est encore enseigné dans les trois principaux couvents de la Louisiane, au Sacré-Cœur, chez les Dominicaines et, surtout, dans ce beau et grand monastère des Ursulines, qui est, aujourd'hui, sans contredit, comme il n'a cessé de l'être depuis sa fondation en 1727, le plus brillant foyer de culture française en Louisiane. De plus, bon nombre d'écoles publiques enseignent le français, comme le prouve le petit tableau suivant dû à l'obligeance de M. Lionel-C. Duvel, secrétaire perpétuel de l'Athénée Louisianais et professeur de français aux écoles publiques de la Nouvelle-Orléans :

Écoles publiques (supérieures) enseignant le français	45
Élèves	1900
"Summer Schools" (Écoles de l'État) enseignant le français	4
Élèves	350

1 Le nombre total des écoles publiques en Louisiane est de 3,467.

Écoles publiques de la Nouvelle-Orléans enseignant le français	3
Élèves	600
Écoles publiques de l'Alliance Franco-Louisianaise enseignant le français.	20
Élèves	1800
Écoles privées de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans enseignant le français.	24
Élèves (nombre inconnu de M. Durel)	

Dans l'école publique de la Nouvelle-Orléans où M. Durel enseigne, le nombre des élèves qui apprennent le français a augmenté de 32%, cette année.

D'ailleurs, l'entrée en guerre des États-Unis a donné un nouvel essor à l'enseignement du français en Louisiane, aussi bien que dans tous les États de l'Union. Dès avant cette date mémorable, du reste, le prestige de plus en plus glorieux de la France, éblouissant le monde par l'éclat de son héroïsme, avait poussé nombre d'Américains vers l'étude de la langue française, du jour où Joffre, refoulant les hordes teutonnes sur la Marne, avait sauvé sa patrie et l'Europe de la domination allemande. Le sang français a eu donc fait lever sa riche moisson de gloire jusque sur le sol américain. Hier encore les journaux de la Nouvelle-Orléans nous apprenaient que l'Université Tulane de cette ville avait décidé d'ouvrir un cours gratuit de français pour l'avantage des conscrits de la Louisiane.

Un autre fait bien consolant, c'est que la prédication se fait plus fréquemment en français dans les églises paroissiales du diocèse de la Nouvelle-Orléans, depuis la guerre. Là encore, le verbe français a largement bénéficié des glorieux sacrifices de notre ancienne mère-patrie. Ainsi, on peut dire qu'aujourd'hui, nous a affirmé M. le chanoine Racine, on prêche en français partout, en dehors de la Nouvelle-Orléans, excepté dans les paroisses situées à l'est du lac Pontchartrain, lesquelles sont sous la direction des Do-

minicains espagnols et des Bénédictins allemands, et dans une douzaine d'autres paroisses. A la Nouvelle-Orléans même, on prêche encore en français dans cinq églises, nous dit M. Lionel Durel dans sa lettre au *Parler français* de janvier 1917. Il doit avoir à la Nouvelle-Orléans, je suppose, une quinzaine de paroisse en tout.

La langue française n'est donc pas, en Louisiane, dans une condition désespérée, malgré les défaites et les épreuves qu'elle y a subies depuis un demi-siècle. Elle y garde même encore un certain éclat littéraire, comme nous l'avons souvent fait remarquer, grâce surtout au zèle éclairé des membres de l'Athénée Louisianais, les Rouen, les Lafargue et les Durel, entre autres, qui consacrent à la conservation et à la défense de la langue française le meilleur de leur forces.

Les fêtes du deuxième centenaire de la Nouvelle-Orléans, qui s'annoncent brillantes, avec une mission française des plus distinguées qui aura à sa tête Mgr Touchet, évêque d'Orléans, ne manqueront pas, nous en sommes sûr, d'inspirer aux Louisianais un amour encore plus grand pour la plus belle langue du monde, que la France apporta, avec la foi catholique, sur les rives du Mississipi, il y a deux siècles.

Antonio HUOT, ptre.
